

Extrait du registre des délibérations

N° 03-05-2023-1

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28-04-2023.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Dominique LEFRANC-DESMONS, Frédérique TEXIER, Annabelle PICARD, Laurent PREAULT, Chrystelle PREAULT, Sylvain GAUTIER, Laetitia PIPAR et Frédéric GUILLON.

Étaient absents et excusés mesdames et messieurs Laëtitia CHATRY, Emmanuel VALOT et Bruno GUILLET

Madame Laetitia PIPAR a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention de l'amicale du Palet Palludéen

Classement nomenclature ACTES /7 : finances locales /7-5 : subventions

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention reçue par l'amicale du Palet Palludéen pour l'organisation de la manifestation « 24h du palet » à Palluau. Cette association compte 12 licenciés chapellois.

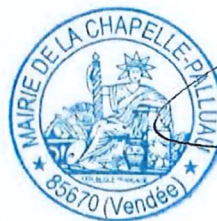
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer 120 € à l'association mentionnée ci-dessus et autorise le maire à imputer cette dépense à l'article comptable 6574.

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 03-05-2023

Affiché le 04-05-2023

Le maire : Xavier PROUTEAU



La secrétaire : Laetitia PIPAR



Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le



ID : 085-218500551-20230503-03_05_2023_1-DE

Extrait du registre des délibérations

N° 03-05-2023-2

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28-04-2023.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Dominique LEFRANC-DESMONS, Frédérique TEXIER, Annabelle PICARD, Laurent PREAULT, Chrystelle PREAULT, Sylvain GAUTIER, Laetitia PIPAR et Frédéric GUILLON.

Étaient absents et excusés mesdames et messieurs Laëtitia CHATRY, Emmanuel VALOT et Bruno GUILLET

Madame Laetitia PIPAR a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention de la M.F.R. de Venansault

Classement nomenclature ACTES /8 : domaines de compétences par thèmes /8-1 : enseignement

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention reçue de la M.F.R. de Venansault pour un élève chapellois.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer 50 € à l'organisme mentionné ci-dessus et autorise le maire à imputer cette dépense à l'article comptable 6574.

Fait et délibéré à La Chapelle-Pallua,

Le 03-05-2023

Affiché le 04-05-2023

Le maire : Xavier PROUTEAU



La secrétaire : Laetitia PIPAR



Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le



ID : 085-218500551-20230504-03_05_2023_2-DE

Extrait du registre des délibérations

N° 03-05-2023-3

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28-04-2023.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Dominique LEFRANC-DESMONS, Frédérique TEXIER, Annabelle PICARD, Laurent PREAULT, Chrystelle PREAULT, Sylvain GAUTIER, Laetitia PIPAR et Frédéric GUILLON.

Étaient absents et excusés mesdames et messieurs Laëtitia CHATRY, Emmanuel VALOT et Bruno GUILLET

Madame Laetitia PIPAR a été élue secrétaire de séance.

Objet : choix d'un prestataire pour l'entretien ménager de l'église

Classement nomenclature ACTES /1 : commande publique /1-4 : autres types de contrat

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de choisir un prestataire pour l'entretien ménager de l'église.

Après consultation de différents prestataires, monsieur le maire propose de faire appel à l'entreprise « L.E.S. PROS-NET » de la commune pour une prestation mensuelle de 4h à 25 € de l'heure T.T.C. soit 100 € jusqu'au 31-12-2023.

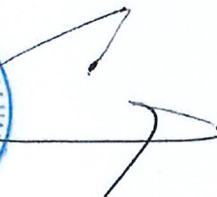
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de monsieur le maire citée ci-dessus et l'autorise à signer le contrat.

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 03-05-2023

Affiché le 04-05-2023

Le maire : Xavier PROUTEAU



La secrétaire : Laetitia PIPAR



Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le



ID : 085-218500551-20230503-03_05_2023_3-DE